

Compte-rendu du groupe de travail scientifique (faune, flore) - Le 17 février 2011
Site Natura 2000 Clarée

Ordre du jour

Objectifs Natura
Organisation du travail sur le site
Rappel des éléments du site
Premiers éléments (cartes provisoires)

Cf. power point joint,
présenté en introduction des réunions

Synthèse des échanges

Retour sur les connaissances écologiques sur le site

Le site de la Clarée possède de nombreux habitats prioritaires, tant au niveau du nombre que de la superficie. On compte beaucoup d'espèces de la directive. C'est un site riche et très complet.

Le niveau de connaissance écologique est important, notamment face aux difficultés rencontrées pour réaliser les relevés de terrain.

D'après les cartes présentées, il semblerait que les espèces protégées et / ou prioritaires se trouvent plutôt en fond de vallée ?

Deux raisons à cela :

- les espèces des directives sont plutôt des espèces de basse altitude
- il y a un plus grand nombre d'espèces en moyenne altitude (plus on monte, plus les conditions sont difficiles, moins il y a naturellement d'espèces)

Où en est-on des connaissances sur le pin mugo ?

Sur le site, on trouve des pins mugo, des pins à crochets et des hybrides des deux. La faculté de Marseille fait un suivi génétique de ces arbres afin d'étudier le brassage des ces deux espèces proches, capables de s'hybrider tout en gardant des populations séparées.

Le site présente de belles formations de lichens, inscrites à l'annexe 5 de la Directive habitat. Arnica Montana et l'ONF ont fait un travail sur ces stations.

Les lichens n'apparaissent pas encore dans les résultats car le travail cartographique du site est en cours. Par contre, il est indispensable pour que l'étude écologique reflète au mieux la réalité de terrain que les structures qui possèdent des données les partagent afin qu'elles soient intégrées.

Y'a-t-il présence du Triton alpestre sur le site ? Pas de présence connue sur la partie interne du massif.

Natura 2000, une démarche basée sur la concertation

Quelle place de l'homme dans un site Natura ?

Natura 2000 n'est pas un outil réglementaire, mais contractuel, basé sur une démarche de concertation et de partenariats. Les actions envisagées sont issues des groupes de travail (6 au total) et sont réalisées sur la base du volontariat avec des acteurs du territoire, sous forme de contrat, de charte ou de conventions.

Exemple sur la thématique agriculture : les prairies de fauche représentent un habitat prioritaire. Des contrats peuvent être signés avec des agriculteurs désireux de faucher ces secteurs. Une aide financière lui sera alors délivrée pour la réalisation de l'action.

Ces mesures agri-environnementales sont signées pour une période de 5 ans. Sur le département des Hautes-Alpes, elles représentent un budget de 500 000 € / an (les contrats hors MAEt représentent un budget de 200 000 € / an.)

Il existe 23 sites Natura sur le 05. Il n'y a pas eu à ce jour des difficultés de financements des contrats sur le département.

La concertation avec les acteurs

L'importance de la concertation est illustrée par de nombreux exemples comme le travail sur les galliformes de montagne où la connaissance peut être améliorée par le travail avec les chasseurs et les associations naturalistes, et la protection en partenariat avec les acteurs du tourisme.

Tout comme sur la thématique agricole, une réunion spécifique connaissance peut être envisagée avec les différentes Sociétés de chasse.

Il est également possible de prévoir des visites d'autres sites Natura du département afin de voir le travail réalisé, des exemples de contrats, et des acteurs de ce site.

Les priorités de conservation

Au niveau de la conservation des habitats, quelles priorités sur le site Natura Clarée ?

→ Les prairies de fauche : habitat d'intérêt communautaire. Cet habitat a été une des motivations pour la désignation du site. Il représente 500 hectares.

"Prairie de fauche" correspond ici à une typologie. Aujourd'hui, ces terrains ne sont plus toujours fauchés. Certains sont passés en pâturage, d'autres en culture, d'autres encore se referment.

Exemple sur Névache des prairies de fauche de Lacha, qui étaient encore fauchées il y a une dizaine d'années.

Exemple dans la vallée de la Guisane où on trouve de nombreuses anciennes prairies de fauche en terrasse. Il y a des actions à mener en urgence sur ces secteurs car la dynamique forestière y est forte (due à une géologie et à une pédologie particulières)

Possibilité de mettre des mesures agri-environnementales sur ces secteurs.

→ Les zones humides de fond de vallée

Exemple du Marais de Névache, de la Plaine des Rosiers sur Val des Prés.

→ Dans un second temps, on trouve des milieux tout aussi important tel que les parties supra-forestières, notamment les alpages et les bords de lacs d'altitudes, ou encore les milieux forestiers.

L'attention du groupe est attirée sur le mélézin aux alentours de Névache qui se referme sous l'action des rhododendrons.

Il est important d'identifier la cause de l'accélération récente de ce renfermement, puis mener une réflexion commune sur les actions à envisager.

Natura 2000 et les propriétaires privés

Le site présente un grand morcellement avec de nombreux petits propriétaires privés. Comment se passe les contrats dans ce cas ?

Il est toujours nécessaire d'avoir l'autorisation du propriétaire pour passer un contrat, mais ce n'est pas forcément ce dernier qui signe. Il peut notamment déléguer la signature en donnant son autorisation.

Dans le cas d'un exploitant agricole par exemple, ce n'est pas le propriétaire le bénéficiaire du contrat, donc ce n'est pas lui le signataire.

Y'a-t-il des surfaces minimum pour signer un contrat Natura 2000 ? Non

Est-ce que les propriétaires privés ont des devoirs par rapport à Natura ?
Natura est un outil basé sur le volontariat. Les propriétaires qui le souhaitent peuvent signer la charte Natura 2000. L'élaboration de cette charte est la dernière étape du travail de concertation et se fait toujours avec les acteurs locaux.

Comment un propriétaire peut prendre contact avec Natura ?

Pendant la phase d'élaboration du DocOb, toute personne intéressée peut contacter soit l'opérateur soit les prestataires.

De la même façon, pendant la phase animation, on peut contacter l'opérateur ou l'animateur ou la structure chargée de l'animation.

Les propriétaires privés sont-ils représentés dans le CoPil ?

Le CoPil représente l'ensemble des acteurs, institutions, activités, ... du site.

Toutefois, le CoPil du site de la Clarée ayant été constitué en 2008, il mérite d'être réactualisé. Afin de transmettre une nouvelle liste à la Préfecture pour validation (par arrêté préfectoral), les groupes ou personnes intéressées peuvent se manifester auprès des prestataires.

Communication

Actuellement, le site est en phase de concertation. La communication est donc plus ciblée sur les acteurs. La sensibilisation du grand public à Natura 2000 se fait par le biais d'événementiels comme la Fête du patrimoine, les Festi'nordic, la Nuit de la chouette, ... ou encore la presse locale.

Une réflexion est en cours entre opérateur et prestataires pour permettre une communication plus régulière aux communes, qui pourront ensuite redistribuées.

Il est également possible de s'appuyer sur des outils existants comme le site du réseau Natura 2000 des Hautes-Alpes (<http://hautes-alpes.n2000.fr/>) ou le nouveau site de la DREAL (<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Natura-2000>)

Dans la phase animation, la communication est plus importante avec par exemple journal du site.

Organisation et animation de la réunion : N. HEITZ et Ph. GILLOT

Compte-rendu rédigé par N. HEITZ

Contacts : naturaclaree@yahoo.fr

Liste des présents

Nom Prénom	Organisme ou commune
ALLONETTO Maurice	Elus Mairie de Névache
BARELLE Stéphane	CCB
BERNARO Jean	Propriétaire dans la Haute Vallée
BONNET Jean-Charles	ACCA et Guide de Haute Montagne
BOSSUET Gilles	CRPF
CACHAT Dominique	LPO
CACHAT Jean-Claude	LPO
CLEMENT Jean-Marie	Sté de Chasse le Chamois Monétier les Bains
DEYME Jacques	Elus Mairie de Névache
GARCIA André	Retraité
GUGLIELMETTI Roger	Adjoint Monetier les Bains
JEAN Nicolas	FDC 05
LOCHO Sylvia	DDT05
MASSET François	Fédération de Pêche 05
MELQUIOND Jules	ACCA Névache
ORTAR François	ONF
PLEINDOUX Claude	Adjoint Monetier les Bains
POTIN Claudine	DDT05
QUELIN Lionel	CEEP
REMY Claude	Arnica Montana
ROULET André	Elus Val des Prés
VOLLAIRE Gilles	CG05



Quel Objectif ?

Préserver la biodiversité par la conservation des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire **en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.**

Trouver un équilibre entre :

- La Préservation des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Les Activités humaines, exigences économiques, sociales, culturelles,...



Le réseau NATURA 2000 en Europe

Près de 20 % du territoire terrestre de l'Europe et 100 000 km² de ses mers

- Près de 5 000 ZPS
- Près de 21 000 ZSC

« NATURA 2000 est l'outil le plus puissant dont dispose l'Europe pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité. La préservation de la biodiversité est notre assurance vie pour demain ».

Slavos Dimas, membre de la Commission chargé de l'environnement

Le réseau Natura 2000 en France

Environ

- 12 % du territoire
- 7 millions d'ha (avant extensions)
- 700 000 ha en mer
- 1 700 sites (soit 6,5 % / Europe)
- 25 % des communes concernées soit 14 millions d'habitants

Le réseau NATURA 2000 en PACA Avril 2008

Natura 2000 dans les Hautes-Alpes, en quelques chiffres

Les Hautes-Alpes présentent des milieux naturels riches et variés et se situent bien au dessus de la moyenne nationale

- 12 % de la superficie au niveau français
- 30 % pour la Région PACA
- 38 % pour les Hautes-Alpes et 23 sites
- 16 sites au titre de la directive Habitats sur 126 communes
- 7 sites au titre de la directive Oiseaux sur 43 communes

Comment ? Pour chaque site Natura 2000

Aux acteurs de jouer: le document d'objectifs

Un projet bâti avec les acteurs locaux

- Le DOCOB est établi :
 - par un opérateur
 - avec la participation du comité de pilotage Natura 2000
 - en concertation avec les acteurs locaux réunis dans des groupes de travail
- Il définit, pour chaque site Natura 2000, une stratégie de gestion durable:
 - un état des lieux
 - des enjeux et des objectifs de conservation et de gestion
 - des propositions d'actions
- Il est approuvé par le préfet

Choix français de gestion contractuelle des sites Natura 2000

Concrétisation des objectifs du DOCOB par l'adhésion volontaire à des actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des espaces

- le diagnostic du territoire
- les enjeux et les objectifs du site
- les actions à réaliser

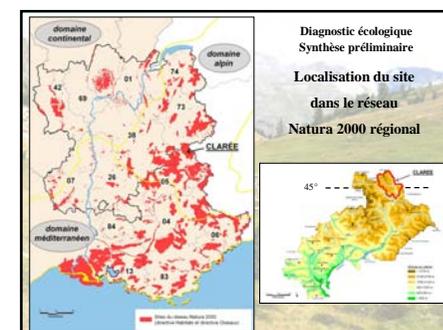
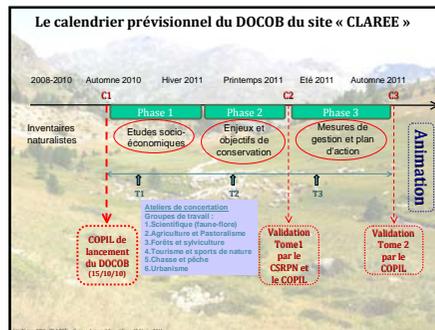
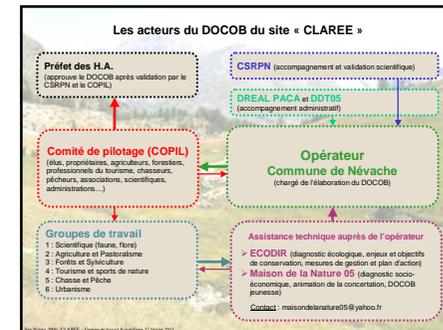
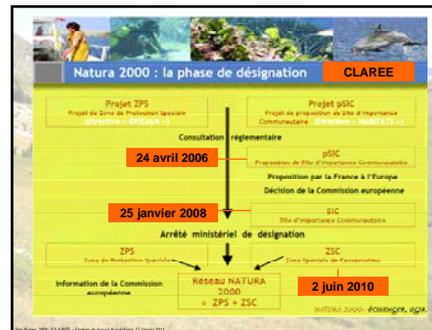
↓

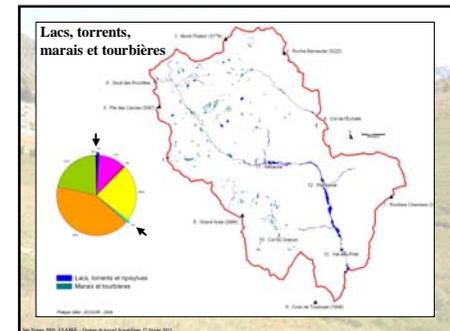
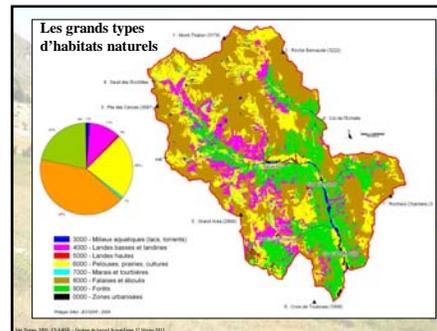
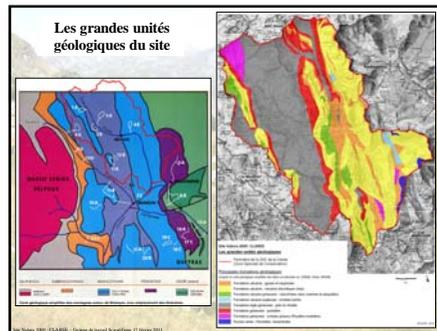
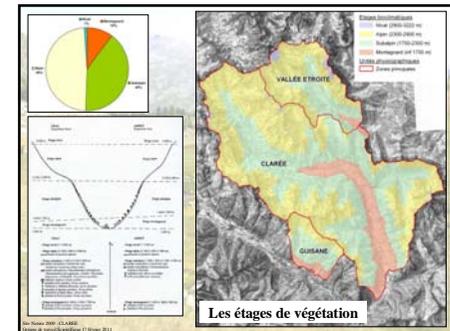
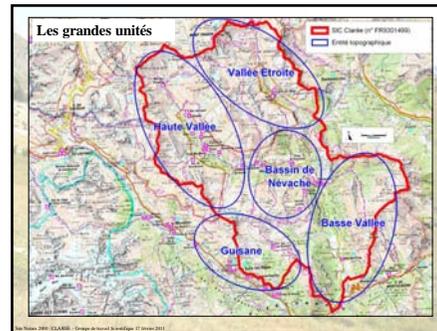
GROUPES DE TRAVAIL avec les acteurs locaux

Contrats d'engagements

- Contrats Natura 2000 Financement : 100% Financements variables Exonération TFNB
- Charte Natura 2000

- Financements nationaux (MAP, MEEDDAT, ...)
- Financements européens (FEADER, FEDER, FEP)





Lacs

Code E3 B13	Habitat	Statut
3136	Lacs oligotrophes à mésotrophes glaciaires et subglaciaires des régions continentales et alpinas ainsi que des bassins montagneux des zones alpines, des Écrins et du massif du Mont-Blanc	NIC
3140	Lacs oligotrophes ou méso-trophes avec végétation herbacée à Characées	NIC

Commentaire(s) **Caractéristiques** **Caractéristiques** **Caractéristiques**

Repartition générale

Commentaire(s)

Statut dans le site d'étude

Principal	Secondaire	Tertiaire	Statut	Superficie globale
42 ha	0 ha	42 ha	NIC	10,2-47%

Repartition spatiale

Superficie	Statut	Superficie globale
42 ha	NIC	10,2-47%

Torrents : végétations herbacées

Code E3 B13	Habitat	Statut
3229	Bruyères alpines et végétations herbacées alpines	NIC

Commentaire(s) **Caractéristiques** **Caractéristiques**

Repartition générale

Commentaire(s)

Statut dans le site d'étude

Principal	Secondaire	Tertiaire	Statut	Superficie globale
94 ha	0 ha	94 ha	NIC	21,7%

Repartition spatiale

Superficie	Statut	Superficie globale
94 ha	NIC	21,7%

Torrents : végétations buissonnantes

Code E3 B13	Habitat	Statut
3246	Bruyères alpines et végétations herbacées alpines à Saules	NIC

Commentaire(s) **Caractéristiques** **Caractéristiques**

Repartition générale

Commentaire(s)

Statut dans le site d'étude

Principal	Secondaire	Tertiaire	Statut	Superficie globale
126 ha	0 ha	126 ha	NIC	31,1%

Repartition spatiale

Superficie	Statut	Superficie globale
126 ha	NIC	31,1%

